



Crédit automobile à deux sans être pacsés

Par **antoine75005**, le **13/03/2019** à **18:38**

Actuellement étudiant et en concubinage avec ma copine, on souhaite acheter une voiture neuve. Ma concubine travaille et a donc un salaire, contrairement à moi.

Elle va prendre le crédit auto à son nom (débité sur le compte bancaire commun) comme elle a un revenu, et moi je lui en rembourserai la moitié.

Jusque là tout va bien ... mais on préfère anticiper car n'étant pas marié ni pacsé, nous voulons que les choses soient claires, si toutefois on devait se séparer un jour.

N'ayant aucun apport tous les deux, nous voulons que si séparation la voiture soit à 50% chacun, dans la mesure où on la paiera à deux durant 3 ans.

Ainsi, mes questions sont :

- Faut il faire un contrat chez un notaire ? ou
- La facture du véhicule aux deux noms est-il seulement nécessaire ?

Bien cordialement.

AG

Par **youris**, le **13/03/2019** à **20:13**

bonjour,

sur la facture d'achat, vous faites mentionner vos 2 noms.

mais vous indiquez que vous n'avez pas de salaire, comment allez-vous rembourser votre part.

dans votre projet, votre concubine prend des risques car elle aura son prêt à son seul nom et si elle ne rembourse pas le crédit c'est elle qui aura le problème alors que vous resterez propriétaire de la moitié du véhicule.

à la place de votre concubine, je refuserais un tel arrangement car même sans payer, vous resterez propriétaire de la moitié du véhicule.

si vous voulez devenir propriétaire de la moitié du véhicule, la logique veut que vous vous engagiez pour son paiement, ce qui n'est pas le cas dans votre projet.

imaginez que vous vous séparez, comment faites-vous car la banque ne connaîtra que votre

concubine.

il existe un adage qui dit "quand on aime, on ne compte pas; quand on n'aime plus, on commence à compter"

salutations